



# ***Ne touchez pas au code du travail !***

*Le projet de loi El Khomri n'est ni amendable, ni négociable,  
il doit être purement et simplement retiré !*

***Toutes et tous en grève et en manifestation le 26 mai !***

Depuis plusieurs semaines la jeunesse se mobilise et participe pleinement au succès de ce mouvement, nous ne pouvons que nous en réjouir et encourager les lycéens et les étudiants en lutte. Nous dénonçons fermement la répression dont ils sont victimes et les violences policières au compte du gouvernement qui se multiplient à chaque manifestation ! Après le succès de la journée du 31 mars et du 9 avril où étudiants lycéens, salariés, privés d'emploi et retraités ont affiché leur détermination à obtenir le retrait du projet de la Loi Travail, le gouvernement passe en force en utilisant le 49.3 ! Les journées des 12, 17 et 19 mai ont été des journées de grèves et manifestations massives et nous encourageant à continuer le combat pour le retrait !

## **Une Loi qui instaure des droits inégaux pour les salariés.**

Aujourd'hui, la hiérarchie des normes est claire : le code du travail s'impose à tous les chefs d'entreprise, puis les accords nationaux interprofessionnels, de branche et enfin d'entreprise. Aucune disposition de rang inférieur ne peut être moins favorable qu'une disposition de rang supérieur. Le projet de loi El Khomri vise à inverser cette hiérarchie des normes.

**Le projet de loi « Travail » n'est pas réservé au secteur privé.** Il vise aussi les agents publics. Si le statut des fonctionnaires est dérogoratoire au code du travail, il ne lui est pas totalement étranger. Ses principes fondamentaux, concernant le temps de travail ou le droit au reclassement, s'appliquent aux agents publics (titulaires et non-titulaires). Et de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, sont équivalentes au Code du travail.

**En tant que personnels de l'Education nationale, nous sommes particulièrement sensibles au devenir de nos élèves :** c'est ce qui donne un sens à notre métier. Les mobilisations du 9, 17 et 31 mars ainsi que celle du 9 avril ont déjà vu défiler, côte à côte, lycéens, étudiants, salariés du public et du privé sur la même revendication de retrait. Ce projet de loi prévoit que les établissements privés, confessionnels ou d'entreprise non reconnus par l'Etat pourront avoir accès à la taxe d'apprentissage dédiée aux formations scolaires publiques, ce qui subventionnera encore plus leur développement, au détriment des établissements publics. Il s'agira une fois de plus de mettre à contribution les lycées professionnels publics venant déjà de subir une baisse de 30% de cette taxe, pour favoriser un patronat local, qui pourra de surcroit délivrer ses propres attestations de compétences en cas de rupture de contrat. Nous refusons cette sous-qualification des élèves.

**Le lien avec la réforme du collège, dont nous exigeons l'abrogation est évident :** Autant de codes du travail que d'entreprises, autant d'obligations de service que d'établissements ! Autant de volumes horaires disciplinaires différents que d'établissements ! Avec la logique du projet de loi travail, le chef d'entreprise a les pleins pouvoirs dans son entreprise, le chef d'établissement a les pleins pouvoirs dans son établissement !

Cette contre-réforme découle d'une logique austéritaire de destruction des statuts protecteurs, des garanties collectives (conventions collectives dans le privé, statuts dans le public), et dont le but est d'instaurer l'individualisation des rapports à l'employeur.

**Les organisations syndicales enseignantes du 93 répondent à l'appel des organisations nationales CGT, FO, FSU, Solidaires et des syndicats étudiants et lycéens UNEF-UNL-FIDL qui "invitent leurs structures à poursuivre la tenue d'assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction"**

***Toutes et tous en grève et en manifestation le jeudi 26 mai !***

***Réunissons-nous en Assemblée Générale pour débattre des modalités d'action,  
de la grève, de sa reconduction !***